

# Relevé de décisions de la CFVU

---

Séance plénière du 18 mars 2021



**Président de séance****David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

<b>Élu-e</b>	<b>Présent-e</b>	<b>Excusé-e</b>	<b>Procuration à</b>
<b>Virgile CHASSAGNON</b>			
<b>Pascale HOFFMANN</b>	X		
<b>Thierry KLEIN</b>	X		
<b>Isabelle KRZYWKOWSKI</b>			Gwenaël DELAVAL
<b>Sophie LAMBERT-LACROIX</b>			
<b>Véronique MOLINARI</b>	X		
<b>Frédéric NOEL</b>			
<b>Zineb SIMEU-ABAZI</b>			Sylvie MARTIN-MERCIER
<b>Nicolas TERZI</b>			

**Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

<b>Élu-e</b>	<b>Présent-e</b>	<b>Excusé-e</b>	<b>Procuration à</b>
<b>Jean BRETON</b>	X		
<b>Bernard BRUNET</b>	X		
<b>Jennifer BUYCK</b>			Virginie ZAMPA
<b>Fanny COULOMB</b>			
<b>Gwenaël DELAVAL</b>	X		
<b>Fabienne HANS</b>	X		
<b>Sylvie MARTIN-MERCIER</b>	X		
<b>Laurence VIANES</b>	X		
<b>Virginie ZAMPA</b>	X		

**Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques**

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
<b>Gabriel BUCHE</b>			
<b>Jacky CUVEX-COMBAZ</b>	X		
<b>Damien DELAYE</b>	X		
<b>Souad HOUAMA</b>	X		
<b>Cédric LAURENT</b>	X		
<b>Marie-Carmen MOLINA</b>	X		

**Personnalités extérieures**

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
<b>Catherine BOLZE (T)</b>			Fabienne HANS
<i>En attente d'une suppléante</i>			
<b>Véronique GHIGLIONE (T)</b>	X		
<i>En attente d'une suppléante</i>			
<b>Marc FRUSTIE</b>			
<b>Didier PINEL</b>			

**Collège D : Étudiants**

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
<b>Juliette BODIN (T)</b>			
<b>Thibault RUCHON (S)</b>	X		
<b>Bartimée BOSSON (T)</b>			
<b>Elsa DURIEZ (S)</b>	X		
<b>Hanane BOURKHA (T)</b>			
<b>Thomas DAL BO (S)</b>			
<b>Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)</b>	X		
<b>Gregor DAVID (S)</b>			
<b>Martin COSTE-CLEMENT (T)</b>			
<b>Yasmine TOUHAMI (S)</b>	X		
<b>Noémie DUTILLEUL (T)</b>	X		
<b>Stephen FAUVERNIER (S)</b>			
<b>Sacha GOUILLET-VEUX (T)</b>			
<b>Clara ARDOUIN (S)</b>			
<b>Jason GUERINOT (T)</b>			
<b>Bastien ROISSE-MERLIN (S)</b>			
<b>Diane IVALA-MENDOME (T)</b>			
<i>Pas de suppléant (liste épuisée)</i>			

**Collège D : Étudiants (suite)**

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
<b>Nathan JAEGER (T)</b>			
<b>Nicolas THOMAS (S)</b>			
<b>Emmy MARC (T)</b>			Hugo PREVOST
<b>Charlène DELACOUR (S)</b>			
<b>Mathis MORIN (T)</b>			
<b>Lucie LEMPEREUR (S)</b>			Séverin CONSTANT-MARMILLON
<b>Loona MOURENAS (T)</b>			
<b>Ali BOUZIANE (S)</b>			
<b>Benjamin PELLIEUX ABRAM (T)</b>			
<b>Mathias THIBAUDAU</b>			
<b>Allan PONS (T)</b>			
<i>Pas de suppléant (liste épuisée)</i>			
<b>Hugo PREVOST (T)</b>	X		
<b>Charlotte AUDIBERT (S)</b>			
<b>Raphaël PUYGRENIER (T)</b>			
<b>Amandine DUVAL (S)</b>			
<b>Mathilde RORATO (T)</b>			
<i>Pas de suppléant (liste épuisée)</i>			

## Invités permanents

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
<b>Caroline BERTONECHE</b>	Présidente du Conseil académique	X	
<b>Yassine LAKHNECH</b>	Président de l'UGA		X
<b>Anne-Catherine FAVRE</b>	Vice-présidente du Conseil d'administration	X	
<b>Hervé COURTOIS</b>	Vice-président Recherche et Innovation		X
<b>Karine SAMUEL</b>	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
<b>Yann ECHINARD</b>	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
<b>Philippe SARRAZIN</b>	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
<b>Martin OUDART</b>	Vice-président Etudiant		X
<b>Marc ODDON</b>	Chargé de mission Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
<b>José LABARERE</b>	Chargé de mission Études de santé		X
<b>Florence COURTOIS</b>	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
<b>Marc GANDIT</b>	Chargé de mission Démarche compétences		X
<b>Jacky GHODBANE</b>	Agent comptable		X
<b>Jérôme PARET ou son représentant</b>	Directeur général des services ou son représentant		X
<b>Jean-François REDON</b>	Directeur Général Délégué Formation	X	
<b>Noémie PLAY</b>	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
<b>Vanessa LORENT</b>	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
<b>Maud VALLENARI ou son adjointe</b>	Directrice de la DEFI ou son adjointe	X X	
<b>Anne BOITARD</b>	Directrice par intérim de la DESMAP		X
<b>Lydie MUZART ou son adjointe</b>	Directrice de la DOIP ou son adjointe		X

### Invités permanents (suite)

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
<b>Marie LEMAIRE ou son adjointe</b>	Directrice de la DFCA ou son adjointe		X
<b>Fabrice MENARD</b>	Direction de la DAPI		X
<b>Frédéric SABY ou son représentant</b>	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
<b>David ZIJP ou son représentant</b>	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant		X
<b>Arielle GRANON ou son représentant</b>	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
<b>Christine CHIRAT</b>	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP		X
<b>Irène LAURENT</b>	Directrice des études pour le second cycle de l'IEPG		X
<b>Simon GODARD</b>	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
<b>Philippe GRANDVOINET</b>	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
<b>Kévin SUTTON</b>	Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
<b>Lionel FILIPPI</b>	Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)	X	X
<b>Yannick VALLEE</b>	Directeur de la CSPM Facultés des Sciences		X
<b>Bénédicte CORVAISIER ou son représentant</b>	Directrice du CROUS ou son représentant	X (Grégory VIAL)	

### Invités ponctuels

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
<b>Paul MAGNAND</b>	Observatoire des formations – Présentation Présence et réussite dans le contexte covid	X	
<b>Valérie CHANAL</b>	Présentation du DU Créativité pour la formation	X	
<b>Christine BOUT DE L'AN</b>	Présentation du DU Créativité pour la formation	X	
<b>Viviane BOURDIC</b>	Pôle réglementation de la DEFI	X	

**Cette séance se déroule au moyen d'une visioconférence.**

# **ORDRE DU JOUR**

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 21 janvier et 11 février 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation du calendrier pédagogique 2021-2022**
- 5. Cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances : retour sur les propositions du groupe de travail et approbation du contenu du contrôle de cohérence ainsi que des dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM**
- 6. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés**
- 7. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire**
- 8. Désignation de 3 élus étudiants pour siéger au Conseil des sports du SUAPS (1 siège de titulaire et 2 sièges de suppléants)**
- 9. Questions diverses**

## **1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**

*→ Présenté par David DECHENAUD et Paul MAGNAND*

- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 21 janvier et 11 février 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation du calendrier pédagogique 2021-2022**
- 5. Cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances : retour sur les propositions du groupe de travail et approbation du contenu du contrôle de cohérence ainsi que des dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM**
- 6. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés**
- 7. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire**
- 8. Désignation de 3 élus étudiants pour siéger au Conseil des sports du SUAPS (1 siège de titulaire et 2 sièges de suppléants)**
- 9. Questions diverses**

# Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

---

- **Composition de la CFVU**

Démission de Richard MONVOISIN, remplacé par Damien DELAYE

Démission d'Antonin BECKER et de sa suppléante Zoé DUBOIS-MAYET : Allan PONS devient titulaire

→ *Liste épuisée : pas de suppléant*

# Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

---

- **CROUS informé de la prolongation de l'année universitaire**

Alerté sur la probable nécessité de prolonger les bourses sur critères sociaux comme cela a été fait l'année dernière :

- 1 mois supplémentaire pour les étudiants ayant des examens après le 30 juin
- 1 à 4 mois supplémentaires pour ceux devant effectuer un stage obligatoire reporté

- **Certification langagière**

Courrier de Vice-présidents Formation et Vie étudiante de plusieurs universités à la Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle pour faire part des réserves quant à la mise en place cette certification l'année prochaine si aucun changement n'est envisagé par le ministère, sur le principe et sur la forme.

La CPU demande au ministère de prendre les mesures nécessaires pour donner aux établissements la possibilité de conduire à cette certification autrement que par ce prestataire privé.

**Présence et réussite dans le  
contexte covid – premiers  
éléments chiffrés**

—  
Observatoire des formations



# Sommaire

**Méthode et limites**

**DUT, LP, M**

**Licence**

**Echéances**



# Méthode et limites

*Objectif : proposer une première approche de la réussite dans le contexte sanitaire.*

En théorie, vérifier la présence et la réussite au niveaux des semestres

En pratique, extraire d'APOGEE les notes et résultats aux éléments pédagogiques de type « semestre »

## Limites techniques

### Saisie

- Toujours en cours dans les composantes début mars pour la session 1, et marginale sur la session 2

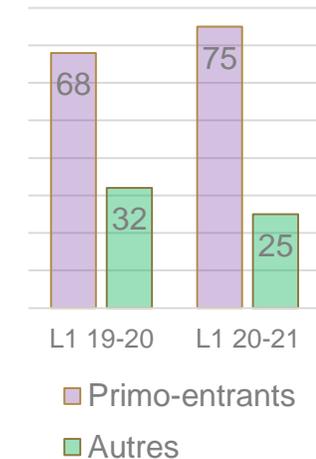
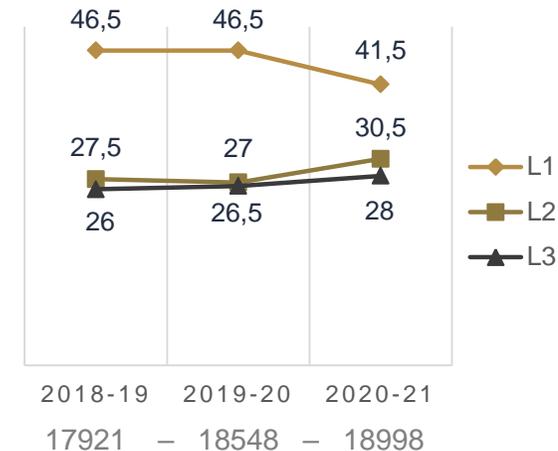
### Modélisation

- Hétérogénéité au niveau des semestres (éléments pédagogiques de gestion propres aux composantes) comme des formations (sessions uniques, annualisation)

### Exceptions

- Phénomènes difficiles à prendre en compte de compensation ou de dispense (redoublement, réorientation, cursus aménagés, etc.)

## Limites structurelles en Licence générale



- Hausse des effectifs en L2 et L3
- Baisse des redoublements en L1

# DUT, LP, M

- La **licence professionnelle** affiche un taux d'admission stable sur les 3 dernières années à 91%, les effectifs aussi demeurent stables sur les 3 dernières années (1396, 1440, 1423) et sur l'année en cours (1412). Les effectifs d'alternances ont augmenté malgré le contexte pour atteindre pratiquement 80% des inscrits.
- La présence en **DUT** est stable sur les 5 derniers semestres, la lecture de l'admission ne peut pas être faite avant le deuxième semestre en raison des compensations.

Présence	S1 2018-2019	S2 2018-2019	S1 2019-2020	S2 2019-2020	S1 2020-2021
DUT1	94%	90%	94%	92%	94%
DUT2	96%	97%	97%	97%	91%

Admission	S1 2018-2019	S2 2018-2019	S1 2019-2020	S2 2019-2020	S1 2020-2021
DUT1	81%	78%	83%	83%	77%
DUT2	89%	94%	90%	96%	83%

- En **Master** la présence et la réussite semblent stables pour 2019-2020. L'année en cours n'est pas suffisamment renseignée pour produire de données.

Présence	S1 2018-2019	S2 2018-2019	S1 2019-2020	S2 2019-2020	S1 2020-2021
M1	90%	88%	92%	91%	
M2	96%	90%	97%	91%	

Admission	S1 2018-2019	S2 2018-2019	S1 2019-2020	S2 2019-2020	S1 2020-2021
M1	85%	82%	87%	89%	
M2	85%	68%	87%	68%	

# Licence

- La **licence générale** connaît une croissance d'effectif de 6% entre 2018-2019 et 2020-2021 (18k à 19k), à la faveur de hausses d'effectifs en L2 et L3 conjuguées à un flux d'entrée en L1 stable.

Effectif pédagogique	S1 2018-2019	S2 2018-2019	S1 2019-2020	S2 2019-2020	S1 2020-2021
L1	8322	8257	8503	8430	7716
L2	4907	4801	4912	<b>4866</b>	<b>5681</b>
L3	4065	4074	4287	<b>4284</b>	<b>4993</b>

→ ~ 700 redoublants en moins  
 → ~ 300 redoublants en moins, ~ 1100 néoinscrits en L2 en +  
 → ~ 200 redoublants en moins, ~ 900 néoinscrits en L3 en +

- Au début du mois de mars, on peut observer 5 éléments principaux sur la réussite et la présence :

Présence session 1	S1 2018-2019	S2 2018-2019	S1 2019-2020	S2 2019-2020	S1 2020-2021
L1	<b>78,6%</b>	71,0%	<b>77,3%</b>	71,1%	<b>77,9%</b>
L2	<b>91,9%</b>	88,6%	<b>90,6%</b>	90,4%	<b>90,1%</b>
L3	91,7%	88,9%	93,6%	91,6%	<b>77,3%</b>

1. La présence aux 1ères sessions des 3 dernières années est stable en L1 et L2

2. La saisie n'est pas effectuée ou reste incomplète dans certains parcours avec des effectifs importants (psychologie, droit, management et 5 mentions STS)

Admission session 1	S1 2018-2019	S2 2018-2019	S1 2019-2020	S2 2019-2020	S1 2020-2021
L1	<b>41,9%</b>	<b>42,9%</b>	<b>43,1%</b>	<b>58,8%</b>	<b>50,4%</b>
L2	<b>61,8%</b>	<b>65,8%</b>	<b>63,3%</b>	<b>81,5%</b>	<b>61,2%</b>
L3	70,0%	<b>70,3%</b>	70,1%	<b>83,3%</b>	<b>62,0%</b>

3. La hausse de l'admission en 1ère session du S1 pourrait provenir de la moindre proportion de redoublants en L1

4. L'admission aux S1 de L2 est stable sur la période

5. On observe une hausse de l'admission au S2 de 2019

# Echéances

---

1. suivre et vérifier la présence et l'admission aux 1<sup>ères</sup> sessions du S1 2020 en L3, M1 et M2 à la fin de la saisie
  - Mi-avril
2. suivre les évolutions de la réussite à l'année et de la réinscription au niveau supérieur en début d'année
  - Octobre pour les inscriptions
  - Novembre pour la réussite si la saisie est finalisée (ce qui n'est pas le cas en L3 habituellement)
  - Fin novembre pour l'enquête de suivi du devenir des diplômés de L (résultats début 2022)

David DECHENAUD : Au niveau national, les éléments qui sont aujourd'hui portés à notre connaissance correspondent à ce que l'on constate localement : il n'y a pas de « décrochage » massif des étudiants. Nous ne sommes actuellement pas en mesure de faire une corrélation entre les taux de réussite et la modalité d'examen (présentiel ou distanciel).

Gwenaël DELAVAL : La différence de politique des composantes pendant la crise sanitaire se perçoit-elle dans ces chiffres ?

David DECHENAUD : Nous n'avons pas fait de comparatif entre composantes, lesquelles n'ont pas toutes été en mesure de faire les extractions correspondantes. En revanche, nous savons que les taux de réussite du DLST et de la Licence Économie-Gestion sont supérieurs à la moyenne présentée ici.

Gwenaël DELAVAL : Présenter ces données en parlant de « réussite des étudiants » est en énorme décalage avec ce que vivent les étudiants. Ils sont mis sous pression par un discours pour le maintien du niveau d'excellence et de la qualité des diplômés. Je trouve inquiétant que nous continuions à faire comme s'il ne se passait rien. Nous ne travaillons pas comme avant, nous n'avons pas forcément les mêmes contenus, les mêmes modalités d'examen... nous nous sommes adaptés.

David DECHENAUD : Je ne fais pas comme si la situation était ordinaire ; j'ai bien conscience qu'elle n'est pas la même que les autres années, et je pense que les étudiants et les équipes pédagogiques en ont également conscience. Je ne crois pas avoir jamais évoqué en CFVU cette idée qui consisterait à avoir une exigence d'excellence ou de qualité de diplômés qui conduirait à avancer à marche forcée. L'analyse des chiffres est très complexe ; il faut manier les comparaisons entre années avec beaucoup de prudence. Néanmoins, je souhaitais vous permettre d'accéder à ces données pour répondre à une préoccupation des étudiants.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Nous espérons qu'il sera possible d'avoir des résultats plus détaillés dans les semaines à venir, notamment par composante.

David DECHENAUD : Nous pourrions mettre ces éléments à la disposition des élus de la CFVU. Néanmoins, je pense qu'une présentation dans les conseils des composantes serait plus pertinente qu'en CFVU.

Thibault RUCHON : L'université offre-t-elle des dispositifs d'aide psychologique ou psychiatrique pour les étudiants ?

David DECHENAUD : Je vous invite à contacter le Vice-président étudiant à ce sujet. L'université et ses partenaires (notamment le CROUS) mettent en place des dispositifs d'aide psychologique, mais ce n'est pas suffisant. Un psychologue a été recruté ; un deuxième recrutement est en cours de discussion avec le ministère.

Thierry KLEIN : Si le gouvernement nous demande de rester en distanciel à la rentrée prochaine, combien de temps continuerons-nous de faire croire que nous pouvons le faire ? Ne serait-il pas temps de dire que ce que nous sommes en train de faire n'est pas de l'enseignement ?

David DECHENAUD : Je ne sais pas si le gouvernement nous demandera de rester en distanciel à la rentrée prochaine, et j'ose espérer que ce ne sera pas le cas. Nous avons déjà dit que le mode d'enseignement que nous pratiquons depuis plusieurs mois n'était pas adapté, qu'il ne permettait pas de former les étudiants comme nous le souhaitons. Nous nous sommes beaucoup battus pour obtenir un retour partiel – et insuffisant – de nos étudiants sur le campus. Nous nous saisissons au maximum des possibilités d'organiser les cours en présentiel (TP, jauge des 20 %). Chaque étudiant est en mesure d'avoir une proposition de retour sur le site au moins une journée par semaine. Dans le cadre des chiffres que nous remontons chaque semaine au rectorat, nous consta-

tons que nous proposons à bien plus de 20 % des étudiants de revenir sur le campus, mais que moins de 20 % sont effectivement présents. J'espère qu'on ne recommencera pas une année universitaire dans ces conditions, car un certain nombre d'étudiants s'éloignent des campus et ne reviennent pas lorsque le retour en présentiel est possible. Je n'ose donc pas me projeter dans cette perspective, et je partage votre idée qu'il ne s'agit pas d'un mode d'enseignement concevable, même pour une période limitée – ce qui n'est bien sûr plus le cas.

Thierry KLEIN : Il faudrait d'ores et déjà dire que si on nous demande de le faire, nous refuserons de le faire.

David DECHENAUD : Il appartient à chaque collègue de décider de refuser ou non d'accomplir la mission qui lui est donnée. Pour ma part, je suis attaché à ce que nous nous efforcions d'accompagner au mieux nos étudiants dans les circonstances qui nous sont données, et que nous subissons. C'est ce qu'ont fait les équipes pédagogiques ces derniers mois. Mais il me semble qu'elles le font car il s'agit d'une situation temporaire. Le temporaire a maintenant beaucoup duré et je me projette sur l'organisation d'une rentrée en présentiel.

Hugo PREVOST : L'intérêt de ces chiffres est bien de voir le niveau de décrochage et non la qualité du diplôme. Les associations étudiantes ont demandé une certaine indulgence dans la notation. Il peut y avoir un phénomène, assez difficile à identifier, au sujet duquel nous souhaitons alerter : laisser un contenu de partiel avec un haut niveau d'exigence mais noter de façon indulgente. Cela nous paraît incohérent, ne met pas l'étudiant en valeur et ne semble pas pertinent pour les enseignants. Je pense qu'il nous faut avoir une réflexion générale sur les modes d'évaluation en contrôle terminal pour le second semestre. L'UGA fait beaucoup pour que les étudiants reviennent en présentiel, mais tous les étudiants n'ont pas cette proposition. Beaucoup nous ont indiqué qu'un questionnaire avait été diffusé au sein de la composante pour savoir qui

souhaitait revenir en présentiel, et que finalement aucune reprise sur site n'était organisée. Beaucoup d'étudiants subissent encore un distanciel total imposé. L'université Paul-Valéry-Montpellier a interrogé l'ensemble de ses étudiants pour le retour en présentiel, ce qui a permis de se concentrer sur les cas les plus isolés, les plus précaires et les plus graves. Avoir une démarche générale de l'UGA, et non pas composante par composante, permettrait d'éviter quelques écueils.

David DECHENAUD : Je ne peux pas avoir une position très affirmée en l'absence de données sur ce sujet, cependant j'ai le sentiment qu'il n'y a pas eu un excès de bienveillance ou un relâchement des enseignants sur leur manière d'évaluer, mais que les étudiants ont fourni des efforts considérables pour parvenir à travailler, assister aux cours et réussir aux examens. Par ailleurs, l'adaptation des modalités d'évaluation en distanciel s'élabore au sein de chaque équipe pédagogique et je doute que l'on puisse avoir une seule réflexion pour toutes les disciplines et pour tous les enseignements. Cette adaptation a été très souvent pensée par les équipes pédagogiques pour parvenir à évaluer les mêmes compétences et les mêmes connaissances, mais d'une manière différente, la plus intelligente et la plus accessible possible pour les étudiants – ce qui n'a pas pu se faire de la même manière partout en fonction du nombre d'étudiants et de l'objet de l'évaluation. Quant au retour au présentiel, toutes les composantes ont proposé à chacun de leurs étudiants une possibilité de retour en présentiel. Beaucoup de composantes ont effectivement organisé un sondage. Compte-tenu de l'exigence de ne faire revenir que 20 % des étudiants sur site et dans la limite de 50 % des surfaces, certaines ont essayé de permettre prioritairement le retour des étudiants particulièrement fragiles ou des formations pour lesquelles la demande des étudiants était forte. Le taux de présence varie d'une composante à l'autre, mais toutes ont proposé un retour en présentiel à tous leurs étudiants. Si toutefois cela ne s'était pas traduit en actes pour une formation, je vous invite à m'en faire part.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 21 janvier et 11 février 2021**  
*→ Présenté par David DECHENAUD*
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation du calendrier pédagogique 2021-2022**
- 5. Cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances : retour sur les propositions du groupe de travail et approbation du contenu du contrôle de cohérence ainsi que des dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM**
- 6. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés**
- 7. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire**
- 8. Désignation de 3 élus étudiants pour siéger au Conseil des sports du SUAPS (1 siège de titulaire et 2 sièges de suppléants)**
- 9. Questions diverses**

# - Délibérations -

## *Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 21 janvier et 11 février 2021*

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 21 janvier 2021 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 21 janvier 2021 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	6
Nombre de votants	28
Voix favorables	27
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 21 janvier 2021.

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 11 février 2021 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 11 février 2021 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	6
Nombre de votants	28
Voix favorables	27
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 11 février 2021.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 21 janvier et 11 février 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**  
*→ Présenté par Valérie CHANAL et Lionel FILIPPI*
- 4. Approbation du calendrier pédagogique 2021-2022**
- 5. Cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances : retour sur les propositions du groupe de travail et approbation du contenu du contrôle de cohérence ainsi que des dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM**
- 6. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés**
- 7. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire**
- 8. Désignation de 3 élus étudiants pour siéger au Conseil des sports du SUAPS (1 siège de titulaire et 2 sièges de suppléants)**
- 9. Questions diverses**

# D.U. Créativité pour la formation

---

Valérie Chanal



# Contexte de la formation

---

Depuis 2014, le programme IDEFI Promising contribue à la diffusion de pédagogies créatives, à travers une offre de formation et d'accompagnement des enseignants aux méthodes et postures de la créativité.

150 enseignants ont été formés, dont 20 dans les IUT ; chaque année 40 enseignants supplémentaires suivent ces formations.

3000 étudiants par an bénéficient d'ateliers créatifs grâce à cet effort de formation inédit dans l'université française.

Les acquis et les ressources de Promising en matière de formation à la créativité doivent être pérennisés à travers le projet Design Factory Grenoble de l'UGA (financement IDEX), en cours de création (lancement prévu sept 2021)

Le DU **Créativité pour la Formation** vise à poursuivre et intensifier cet effort de formation au sein de l'UGA et pour les autres établissements d'enseignement supérieur, publics ou privés.

# Les objectifs de la formation

---

## **Former les équipes pédagogiques et les enseignants aux démarches créatives appliquées à la formation...**

- pour contribuer au développement de compétences transversales chez les étudiants : créativité, communication, collaboration, pensée critique.
- pour animer de nouveaux dispositifs transversaux : fablabs, learning labs, projets entrepreneuriat étudiant, hackathons, etc.
- pour enrichir les pratiques pédagogiques : challenges créatifs, projets tutorés, exploration créative de problèmes complexes, etc.
- pour adapter les postures d'enseignement à l'animation de groupes en mode projet : gérer l'énergie et la motivation des étudiants sur la durée, adapter les temps et les espaces pédagogiques etc.

# La mise en œuvre du diplôme

---

- **DU de 100 heures décliné en 2 modules de compétences**
  - Apprendre à concevoir un enseignement sous forme d'atelier créatif
  - Apprendre la posture du facilitateur en créativité
- **Cibles visées**
  - Enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur francophone, public et privé
  - Responsables de départements de formation ou d'équipes pédagogiques, de learning labs, fablabs, services d'innovation pédagogique
  - Professionnels de la formation pour adulte, consultants en créativité, innovation, conduite du changement
- **Planning**
  - Ouverture à la rentrée 2021-22
  - 4 temps bloqués en présentiel de 2,5 ou 3 jours en janvier, avril, mai et juin (+ évaluation juillet)
  - 11 séquences de 2 heures en distanciel de décembre à juillet

# Maquette : 100 heures (présentiel et distanciel)



76 h  
présentiel



24 h  
distanciel

2<sup>ème</sup> semestre de l'année universitaire (janvier à juillet)

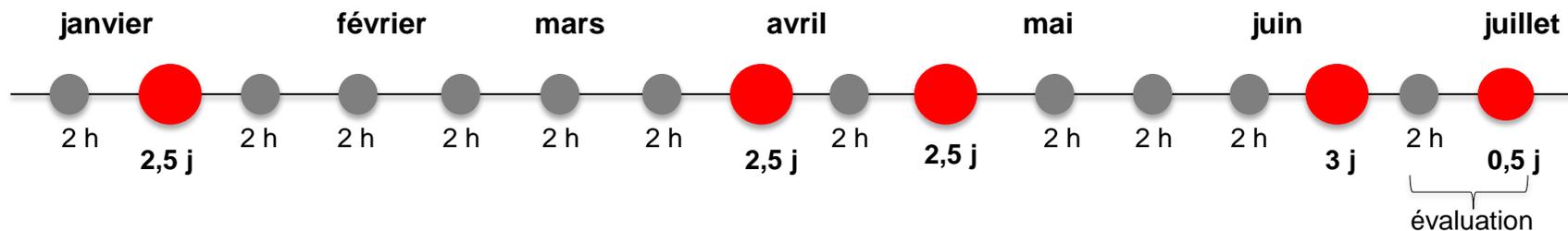
## BLOC 1 : Apprendre à concevoir un enseignement sous forme d'un atelier créatif

Apprendre à mobiliser la méthode « Creative Problem Solving »	présentiel
Prise de recul et ancrage théorique sur la créativité appliquée à l'enseignement	distanciel
Exercice de divergence en groupe sur le projet personnel d'atelier créatif	distanciel
Approfondissement : transformer les problèmes complexes en défis créatifs	distanciel
Approfondissement : faire émerger et transformer les idées créatives	distanciel
Approfondissement : prototyper et implémenter les solutions créatives	distanciel
La pensée design appliquée à l'enseignement	présentiel
Approfondissement : la pensée design	distanciel
Conception du projet personnel d'atelier créatif	distanciel
Présentation du projet personnel d'atelier créatif	présentiel
<b>Total heures bloc 1</b>	<b>45 heures</b>

## BLOC 2 : Apprendre la posture d'animateur-facilitateur en créativité

Apprendre à créer un climat créatif dans un groupe	distanciel
Apprendre à utiliser les profils créatifs Foursight	présentiel
Adopter la posture de la facilitation en créativité	présentiel
Enrichir le mode projet grâce à la pensée design	présentiel
Appliquer les techniques de facilitation créative à un atelier projet	présentiel
Identifier et évaluer les compétences créatives de l'apprenant	distanciel
Approfondissement : postures et outils avancés de la facilitation (image, objet, dessin, rôle des espaces)	présentiel
Réflexivité sur le changement de posture de l'enseignant avec la créativité	distanciel
<b>Total heures bloc 2</b>	<b>47 heures</b>

Evaluation et encadrement	
Suivi dossier final (comprend coaching et évaluation du dossier)	distanciel
Présentation au groupe des projets d'ateliers créatifs (jury)	distanciel
Présentation au groupe des projets d'ateliers créatifs (jury)	présentiel
Relecture des publications par l'enseignant	distanciel
Responsabilité pédagogique	
<b>Total heures évaluation</b>	<b>8 heures</b>



# Annexes – compléments d'information

---

- **Modèle économique**
- **Tarifification**
- **Equipe pédagogique**

# Annexe 1 - Modèle économique

## • Coût de la formation

### Coûts directs

- Coût des heures de formation (CM + TD): 9 233 €
- Matériel créativité + tests Foursight : 2 000 €
- Restauration et déplacements 2 000 €

**Total** **13 233 €**

### Coûts indirects (\*)

- Masse salariale ingénierie de formation : 7 420 € \*
- Masse salariale logistique/scolarité : 4 530 € \*
- Espaces pédagogiques adaptés : 900 € (MaCI)
- Total coûts DFCA : 1 415 €

(\*) intégrés dans la future unité de service Design Factory Grenoble

**Coût complet** **27 498 €**

# Annexe 1 - Tarification

---

- **Tarification du DU**

Tarif 100 % (2 blocs de compétences) : 1600 euros soit 16 euros de l'heure

Tarif pour 1 bloc de compétence : 800 euros

# Annexe 2 – Equipe DU créativité

---

Responsable scientifique : Valérie Chanal (IAE, dir. Promising)

Responsable pédagogique : Christine Bout de l'An (Promising, resp. des formations créativité)

Assistante pédagogique : Maguy Salomon-Caplan (Promising, assistante pédagogique)

L'équipe pédagogique s'appuiera sur les compétences des enseignants les plus expérimentés en matière de pédagogies créatives, dont les collègues des IUT.

*Gwenaël DELAVAL : Ce DU concerne les approches pédagogiques. Quel est le lien avec les collègues travaillant en sciences de l'éducation à l'UGA, par exemple à l'INSPE et dans des laboratoires tels que le LaRAC ?*

*Valérie CHANAL : Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de rencontrer ces collègues tout au long du programme. Il se trouve qu'ils ne travaillent pas sur la pédagogie de l'enseignement supérieur, nous n'avons donc pas pu établir de collaboration particulière avec eux sur le plan recherche.*

*David DECHENAUD : Au moment de la constitution de l'équipe pédagogique, il sera utile de bien attirer l'attention des collègues du département Sciences de l'éducation de l'UFR SHS et de l'INSPE sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que les futurs étudiants de ce DU puissent bénéficier de leurs compétences. L'INSPE a d'ailleurs pour mission de contribuer à la formation des enseignants du supérieur. J'espère que l'arrivée de l'INSPE dans quelques mois ou années sur le campus facilitera les interactions.*

*Gwenaël DELAVAL : Les participants à l'IDEFI me semblent être pour beaucoup issus du domaine disciplinaire du management, et non de celui des sciences de l'éducation. Dans le travail accompli par l'IDEFI, avez-vous eu l'occasion de publier dans les revues de sciences de l'éducation ?*

*Valérie CHANAL : Nous ne sommes effectivement pas spécialistes des sciences de l'éducation. Nous avons publié en psychologie, sur la psychologie de la créativité. Dans l'équipe pédagogique, il y a des personnes de neurosciences, de STAPS, d'économie, d'ingénierie... Il s'agit d'une équipe pédagogique interdisciplinaire et de personnes ayant pratiqué ces démarches pour leurs enseignements.*

*Christine BOUT DE L'AN : Une enseignante de l'INSPE de Valence fait*

*partie de l'équipe pédagogique de ce DU. Nous avons pris contact avec l'INSPE, mais la pédagogie adressée à l'enfant et au jeune prévaut dans les centres de recherche.*

*Valérie CHANAL : Effectivement, l'INSPE Valence et notamment cette collègue ont développé tout un module d'accompagnement pour la rédaction des mémoires professionnels en mode créatif et en mode collectif.*

## - Délibérations -

*Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés*  
→ Création et tarif du DU Créativité pour la formation

La création et le tarif du DU Créativité pour la formation sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	6
Nombre de votants	28
Voix favorables	23
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la création et le tarif du DU Créativité pour la formation.

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 21 janvier et 11 février 2021**
3. **Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
4. **Approbation du calendrier pédagogique 2021-2022**  
*→ Présenté par David DECHENAUD*
5. **Cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances : retour sur les propositions du groupe de travail et approbation du contenu du contrôle de cohérence ainsi que des dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM**
6. **Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés**
7. **Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire**
8. **Désignation de 3 élus étudiants pour siéger au Conseil des sports du SUAPS (1 siège de titulaire et 2 sièges de suppléants)**
9. **Questions diverses**

# Projet de calendrier pédagogique

SEPTEMBRE 2021	OCTOBRE 2021	NOVEMBRE 2021	DECEMBRE 2021	JANVIER 2022	FEVRIER 2022	MARS 2022	AVRIL 2022	MAI 2022	JUIN 2022	JUILLET 2022
lundi 30-août	vendredi 1	lundi 1 Toussaint	mercredi 1	samedi 1 Jour de l'an	mardi 1	mardi 1	vendredi 1	dimanche 1 Fête travail	mercredi 1	vendredi 1
mardi 31-août	samedi 2	mardi 2	jeudi 2 12	dimanche 2	mercredi 2	mercredi 2 6	samedi 2	lundi 2	jeudi 2	samedi 2
mercredi 1	dimanche 3	mercredi 3	vendredi 3	lundi 3	jeudi 3	jeudi 3 Forum LP M	dimanche 3	mardi 3	vendredi 3	dimanche 3
jeudi 2	lundi 4	jeudi 4	samedi 4	mardi 4	vendredi 4	vendredi 4	lundi 4	mercredi 4	samedi 4	lundi 4
vendredi 3	mardi 5	vendredi 5	dimanche 5	mercredi 5	samedi 5	samedi 5	mardi 5	jeudi 5	dimanche 5	mardi 5
samedi 4	mercredi 6	samedi 6	lundi 6	jeudi 6	dimanche 6	dimanche 6	mercredi 6	vendredi 6	lundi 6 Pentecôte	mercredi 6
dimanche 5	jeudi 7	dimanche 7	mardi 7	vendredi 7	lundi 7	lundi 7	jeudi 7	samedi 7	mardi 7	jeudi 7
lundi 6	vendredi 8	lundi 8	mercredi 8	samedi 8	mardi 8	mardi 8	vendredi 8	dimanche 8 Vict 1945	mercredi 8	vendredi 8
mardi 7	samedi 9	mardi 9	jeudi 9	dimanche 9	mercredi 9	mercredi 9	samedi 9	lundi 9	jeudi 9	samedi 9
mercredi 8	dimanche 10	mercredi 10	vendredi 10	lundi 10	jeudi 10	jeudi 10	dimanche 10	mardi 10	vendredi 10	dimanche 10
jeudi 9	lundi 11	jeudi 11 Armistice	samedi 11	mardi 11	vendredi 11	vendredi 11	lundi 11	mercredi 11	samedi 11	lundi 11
vendredi 10	mardi 12	vendredi 12	dimanche 12	mercredi 12	samedi 12	samedi 12	mardi 12	jeudi 12	dimanche 12	mardi 12
samedi 11	mercredi 13	samedi 13	lundi 13	jeudi 13	dimanche 13	dimanche 13	mercredi 13	vendredi 13	lundi 13	mercredi 13
dimanche 12	jeudi 14	dimanche 14	mardi 14	vendredi 14	lundi 14	lundi 14	jeudi 14	samedi 14	mardi 14	jeudi 14 Fête nat.
lundi 13	vendredi 15	lundi 15	mercredi 15	samedi 15	mardi 15	mardi 15	vendredi 15	dimanche 15	mercredi 15	vendredi 15
mardi 14	samedi 16	mardi 16	jeudi 16	dimanche 16	mercredi 16	mercredi 16	samedi 16	lundi 16	jeudi 16	samedi 16
mercredi 15	dimanche 17	mercredi 17	vendredi 17	lundi 17	jeudi 17	jeudi 17	dimanche 17	mardi 17	vendredi 17	dimanche 17
jeudi 16	lundi 18	jeudi 18	samedi 18	mardi 18	vendredi 18	vendredi 18	lundi 18 Pâques	mercredi 18	samedi 18	lundi 18
vendredi 17	mardi 19	vendredi 19	dimanche 19	mercredi 19	samedi 19	samedi 19	mardi 19	jeudi 19	dimanche 19	mardi 19
samedi 18	mercredi 20	samedi 20	lundi 20	jeudi 20	dimanche 20	dimanche 20	mercredi 20	vendredi 20	lundi 20	mercredi 20
dimanche 19	jeudi 21	dimanche 21	mardi 21	vendredi 21	lundi 21	lundi 21	jeudi 21	samedi 21	mardi 21	jeudi 21
lundi 20	vendredi 22	lundi 22	mercredi 22	samedi 22	mardi 22	mardi 22	vendredi 22	dimanche 22	mercredi 22	vendredi 22
mardi 21	samedi 23	mardi 23	jeudi 23	dimanche 23	mercredi 23	mercredi 23	samedi 23	lundi 23	jeudi 23	samedi 23
mercredi 22	dimanche 24	mercredi 24	vendredi 24	lundi 24	jeudi 24	jeudi 24	dimanche 24	mardi 24	vendredi 24	dimanche 24
jeudi 23	lundi 25	jeudi 25	samedi 25 Noël	mardi 25 JDL	vendredi 25	vendredi 25	lundi 25	mercredi 25	samedi 25	lundi 25
vendredi 24	mardi 26	vendredi 26	dimanche 26	mercredi 26	samedi 26	samedi 26	mardi 26	jeudi 26	dimanche 26	mardi 26
samedi 25	mercredi 27	samedi 27	lundi 27	jeudi 27	dimanche 27	dimanche 27	mercredi 27	vendredi 27	lundi 27	mercredi 27
dimanche 26	jeudi 28	dimanche 28	mardi 28	vendredi 28	lundi 28	lundi 28	jeudi 28	samedi 28	mardi 28	jeudi 28
lundi 27	vendredi 29	lundi 29	mercredi 29	samedi 29		mardi 29	vendredi 29	dimanche 29	mercredi 29	vendredi 29
mardi 28	samedi 30	mardi 30	jeudi 30	dimanche 30		mercredi 30	samedi 30	lundi 30	jeudi 30	samedi 30
mercredi 29	dimanche 31		vendredi 31	lundi 31		jeudi 31		mardi 31		dimanche 31
jeudi 30										

- Semaine d'accueil des L1
- Forum ETC / Je t'explique
- JDL
- Forum Licence pro. Master
- Semaines projets

- 1er SEMESTRE
- 2e SEMESTRE

- EXAMENS OU DÉBUT D'EXAMENS
- Date limite conseillée de publication des résultats
- FERMETURE ÉVENTUELLE DE L'ÉTABLISSEMENT

- INTERRUPTIONS PEDAGOGIQUES
- JOURS FÉRIÉS

*Thierry KLEIN : L'UFR PhITEM souhaiterait que les jours de fermeture de l'université soient également indiqués sur ce calendrier, car cela est important pour la planification concernant l'alternance.*

*David DECHENAUD : Les dates de fermeture sont fixées après que le calendrier pédagogique a été voté. Quand elles le seront, nous les ferons figurer dans le calendrier pédagogique que nous communiquerons ensuite aux composantes.*

*Jean BRETON : Peut-on avoir quelques précisions à propos des semaines projets ?*

*David DECHENAUD : Créé il y a quelques années, ce dispositif consiste à inviter les composantes à ne pas prévoir d'activités pédagogiques se rattachant à leurs formations disciplinaires durant cette période, et à inciter les collègues organisant des projets interdisciplinaires (hackathon, ETC en mode projet...) à utiliser ces semaines. Pour des raisons de calendrier pédagogique et de disponibilité des locaux, ces semaines projets sont loin d'être respectées par toutes les composantes, et beaucoup d'étudiants ne sont pas en mesure de participer aux activités proposées à cette occasion. Je pense qu'il faudra rediscuter de ces semaines projets en commission pédagogique. Pour qu'elles aient du sens, il faudrait pouvoir véritablement les banaliser. Nous aurions besoin d'un état des lieux des activités ayant pu se dérouler sur ces semaines, des composantes n'ayant pas pu respecter ces semaines et des raisons qui ne leur ont pas permis de le faire.*

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Nous appelons les équipes pédagogiques à être vigilantes par rapport à la semaine de rentrée, notamment concernant l'obligation d'assiduité et l'importance des informations qui seront délivrées car certains finiront un job étudiant. La fermeture éventuelle de l'établissement le 27 mai dépend-elle de l'UGA*

*ou du rectorat ? Si cette fermeture était confirmée, quel en serait l'impact pédagogique ?*

*David DECHENAUD : Cette décision dépend de l'établissement mais l'instance compétente n'est pas la CFVU. Cette fermeture serait en dehors des périodes d'examens, et ne perturberait pas l'organisation pédagogique de l'année. Les années précédentes, l'UGA était fermée pour le pont de l'Ascension. La semaine de rentrée correspond à une date à laquelle l'année est susceptible de commencer, avec notamment des activités d'accueil destinées aux étudiants de première année de licence. Il est assez fréquent que les cours et les activités pédagogiques commencent plus tard, soit ici la semaine du 6 septembre. Il est nécessaire de prévoir 13 semaines pour les activités pédagogiques ordinaires d'un semestre. Le calendrier est élaboré sur la base de la date conseillée de publication des résultats.*

*Florence COURTOIS : La date de la rentrée est indiquée sur Parcoursup : les étudiants la connaissent dès qu'ils acceptent la formation et peuvent s'organiser. Les journées de la semaine de rentrée sont très importantes pour s'approprier les différents outils, la vie étudiante et tous les services périphériques à la formation (orientation par exemple).*

# - Délibérations -

## *Approbation du calendrier pédagogique 2021-2022*

Le calendrier pédagogique 2021-2022 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	6
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le calendrier pédagogique 2021-2022.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 21 janvier et 11 février 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation du calendrier pédagogique 2021-2022**
- 5. Cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances : retour sur les propositions du groupe de travail et approbation du contenu du contrôle de cohérence ainsi que des dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM**  
*→ Présenté par David DECHENAUD*
- 6. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés**
- 7. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire**
- 8. Désignation de 3 élus étudiants pour siéger au Conseil des sports du SUAPS (1 siège de titulaire et 2 sièges de suppléants)**
- 9. Questions diverses**

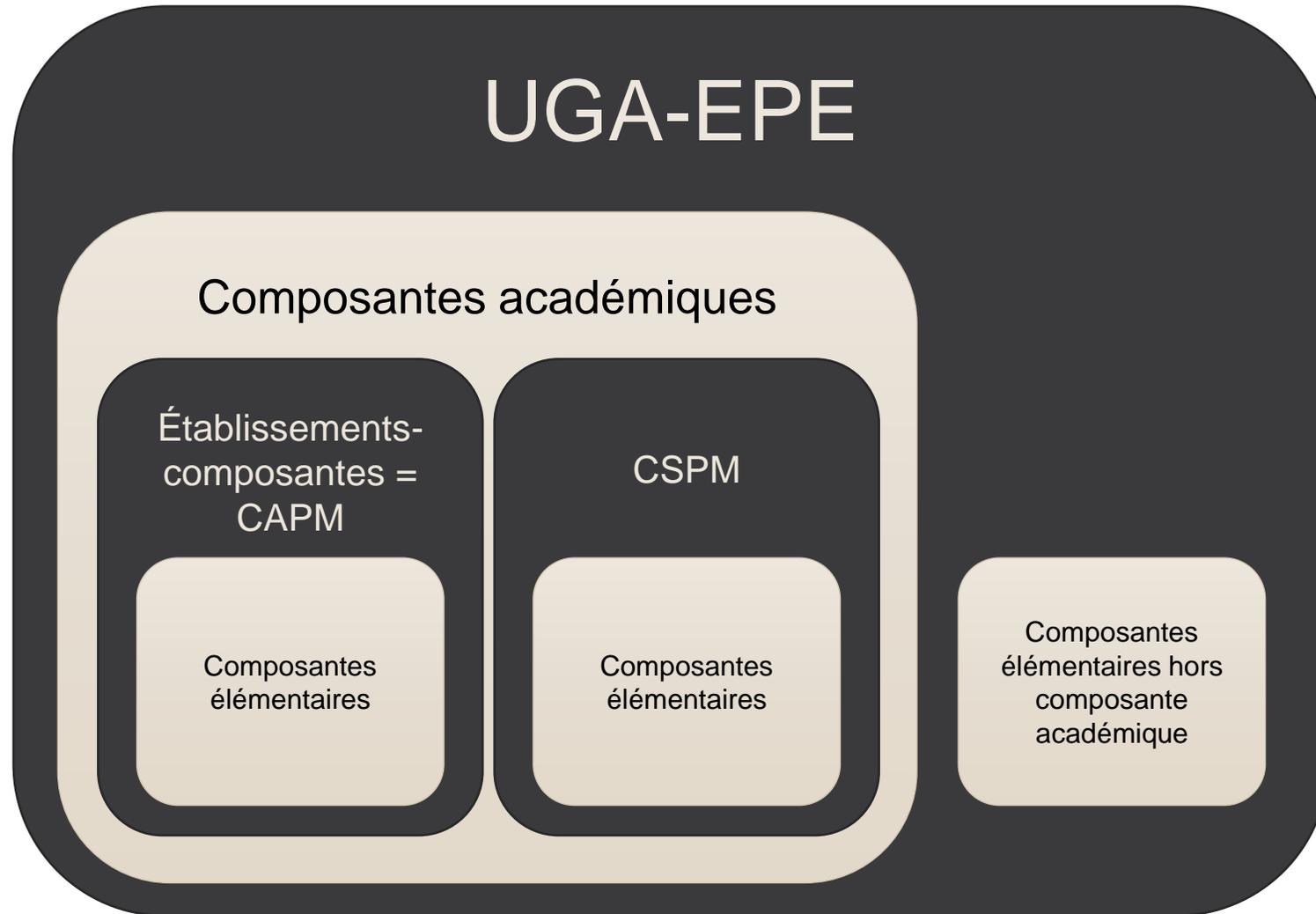
# RDE et MCC dans le cadre de l'EPE



David DECHENAUD



# Rappel des structures académiques



# Statuts de l'UGA

---

- **Article 49**

La CFVU « évalue la cohérence globale des règlements des études, des modalités de contrôle de connaissances et du calendrier des examens, des jurys ou des inscriptions »

- **Article 72**

Les établissements-composantes (CAPM) « définissent, en les portant à la connaissance de l'EPE, le règlement des études, les modalités de contrôle de connaissances, et du calendrier des examens, des jurys ou des inscriptions pour leurs formations »

- **Article 73**

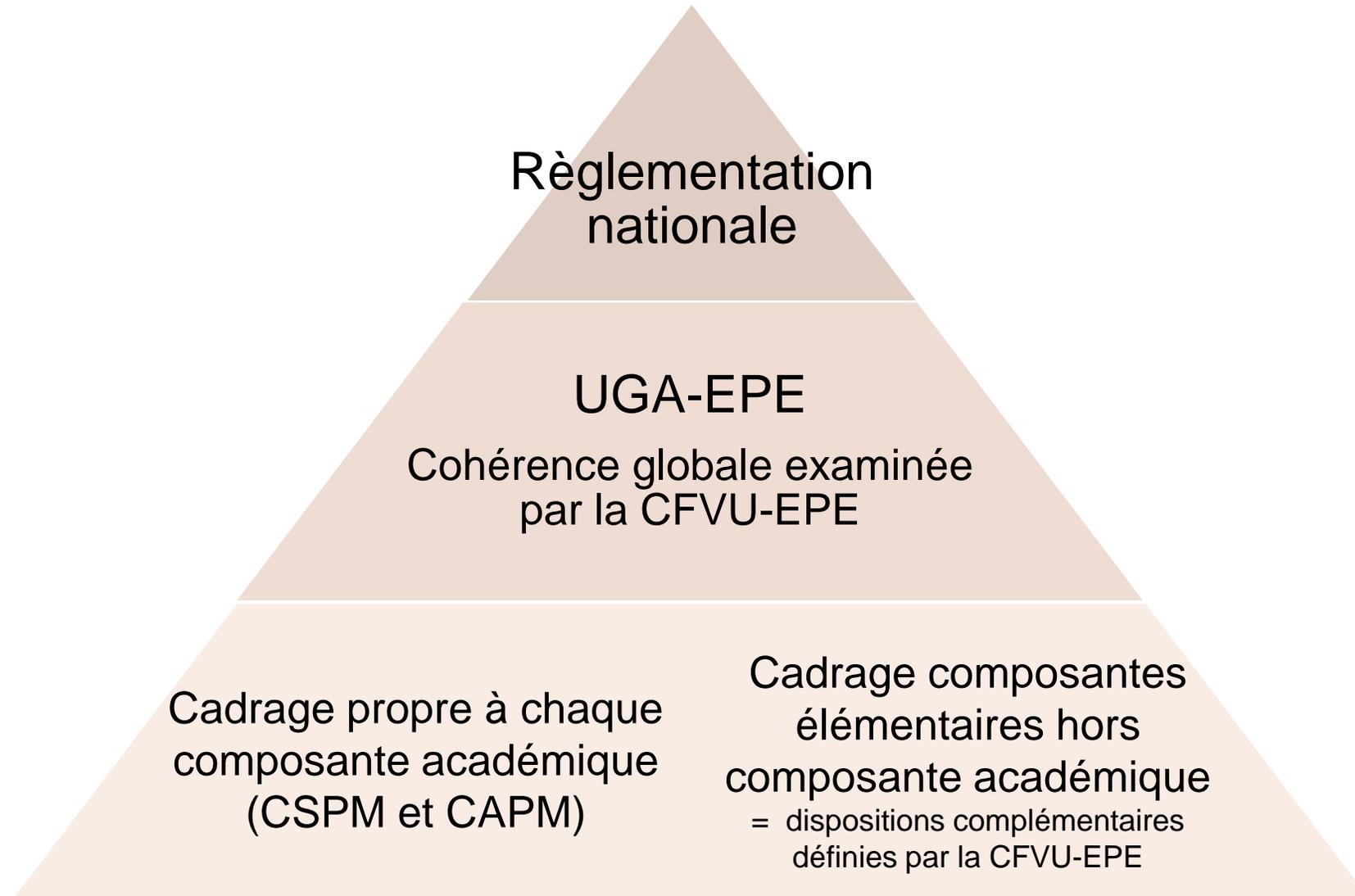
Les CSPM « définissent le règlement des études, des modalités de contrôle de connaissances et du calendrier des examens, des jurys ou des inscriptions pour les formations qu'elles portent dans un cadre défini par l'EPE »

- **Article 84 « Dispositions transitoires pendant la période d'évaluation interne »**

« Après l'entrée en vigueur des présents statuts et jusqu'à la mise en place des conseils des CSPM, les compétences de ces conseils sont exercées par le conseil académique de l'EPE. »

→ *La CFVU définit les RDE/MCC des formations portées par les composantes élémentaires hors composante académique*

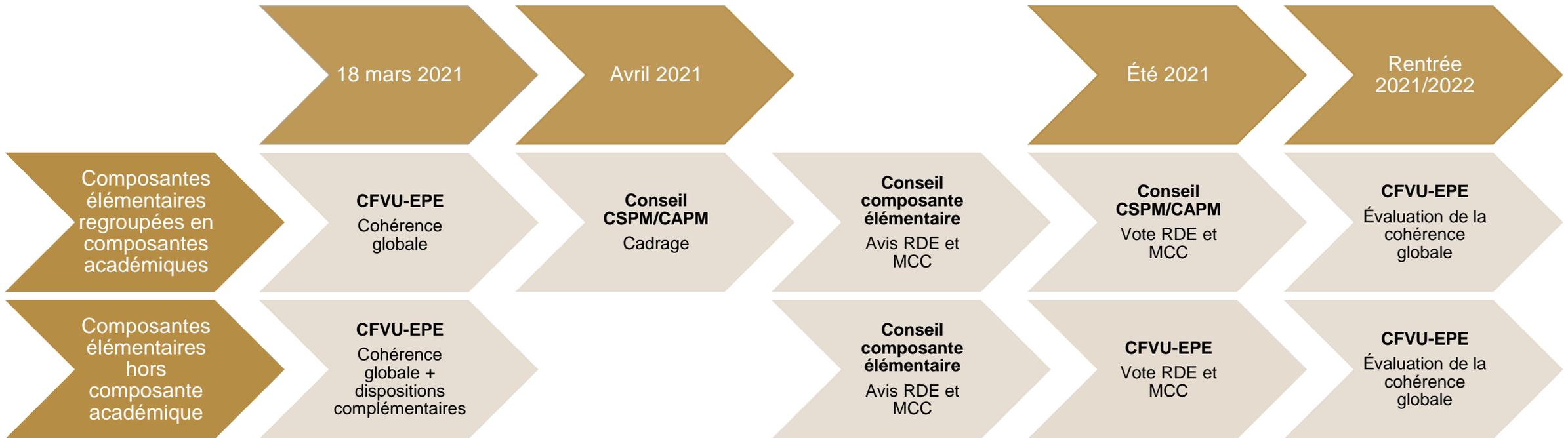
# Hiérarchie des réglementations



# 2 procédures :

Composantes académiques

Composantes élémentaires hors composante académique



**Cohérence  
globale**

**Dispositions  
complémentaires  
hors CSPM**

David DECHENAUD



# Cadrage RDE Licence (1/5)

Règles relatives aux MCCC de licence UFR sans CSPM

Règles proposées par le groupe de travail sur la cohérence globale des RDE et MCCC

THEME	REGLES UGA
<b>STRUCTURATION DE LA FORMATION</b>	
<b>Crédits et coefficients</b>	Si un même enseignement n'a pas la même valeur en crédits, être en mesure de l'expliquer par la charge de travail de l'étudiant
<b>Formations hybrides</b>	Les composantes ont la possibilité de mettre en place des dispositifs présentsiels, distantiels, hybrides.

# Cadrage RDE Licence (2/5)

THEME	REGLES UGA
<b>MODALITES D'EVALUATION</b>	
<b>Modalités d'évaluation initiale</b>	<p>Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont évaluées selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Évaluation terminale (ET),</li><li>- Évaluation continue et évaluation terminale (ECET),</li><li>- Évaluation continue intégrale (ECI).</li></ul> <p>Le calcul de la moyenne :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- de l'ECI : porte sur deux évaluations au minimum, <b>aucune de ces évaluations ne peut compter pour plus de 50% de la note finale</b>. Il est possible de prévoir une règle de calcul appelée « règle du max », permettant de ne conserver pour le calcul de la moyenne de l'UE qu'un nombre de meilleures notes précisé dans le règlement des études.</li><li>- de l'ECET : porte sur deux évaluations continues au minimum (<b>aucune ne pouvant compter pour plus de 50% de la moyenne des évaluations continues</b>), plus une évaluation terminale. La moyenne des notes d'évaluation continue ne peut compter pour plus de 60% de la note finale. Il est possible de prévoir une règle de calcul appelée « règle du max », qui stipule le remplacement de tout ou partie des notes d'évaluation continue par la note d'évaluation terminale si celle-ci est supérieure à la moyenne pondérée des notes des évaluations continues de l'UE.</li></ul>

en rouge, extraits  
du cadrage  
national

# Cadrage RDE Licence (3/5)

THEME	REGLES UGA
REGLES DE VALIDATION : ACQUISITION / CAPITALISATION / COMPENSATION	
Acquisition	Reprise du cadrage national avec ajout de la précision suivante : l'obtention du diplôme emporte la validation de l'ensemble des blocs de connaissances et compétences
Calcul du diplôme	- soit sur la dernière année du cycle, - soit sur le cycle complet
Capitalisation	Reprise du cadrage national auquel s'ajoute la disposition suivante : un bloc de connaissances et de compétences doit avoir la même durée de validité, quelle que soit la formation dans laquelle il est intégré.
Compensation	<del>Reprise du cadrage national (compensation au sein des UE et des BCC) auquel s'ajoutent les dispositions suivantes : la compensation s'effectue aussi entre les semestres consécutifs (S1 et S2, S3 et S4, S5 et S6) et entre UE au sein d'un semestre</del>
	Les règles de compensation doivent être identiques au sein d'une mention pour tous les parcours

Modification par rapport au document  
déposé sur Alfresco

Reprise du cadrage national (compensation au sein des UE et des BCC) auquel s'ajoutent les dispositions suivantes : la compensation peut s'effectuer aussi entre les semestres consécutifs (S1 et S2, S3 et S4, S5 et S6) et entre UE au sein d'un semestre

Possibilité (au lieu d'une obligation) pour tenir compte de l'existence de doubles licences et licences pluridisciplinaires

# Cadrage RDE Licence (4/5)

THEME	REGLES UGA
<b>Renonciation à la compensation</b>	<p>Il est <b>possible</b> pour l'étudiant de renoncer à la compensation au sein d'un bloc de connaissances et de compétences ou d'un semestre pour lui permettre d'améliorer ses résultats, en se représentant aux UE non acquises (note &lt; 10/20).</p> <p>La renonciation à la compensation entraîne de facto la renonciation à l'obtention du diplôme en session 1.</p>
<b>REDOUBLEMENT</b>	
<b>Redoublement</b>	<p>Le redoublement est de droit sous réserve du respect du calendrier et des modalités d'inscription.</p> <p>Les semestres, les blocs de connaissances et de compétences, les UE et les EC porteurs de crédits, lorsqu'ils sont validés, doivent être pris en compte dans le cas d'un redoublement. Ils ne peuvent pas être repassés.</p>
<b>Conservation des notes</b>	<p><b>Cas particulier des notes de TP</b></p> <p>Le report des notes de TP est possible, sur demande de l'étudiant, et selon les modalités définies par les équipes pédagogiques des UE concernées, sous réserve d'une note seuil au moins égale à 10/20. Les conditions de report des notes de TP peuvent varier d'une UE à l'autre.</p>

# Cadrage RDE Licence (5/5)

THEME	REGLES UGA
<b>Acquisition de crédits par anticipation</b>	<p>Sous réserve de l'accord des différents responsables pédagogiques concernés, tout étudiant peut choisir les enseignements qu'il souhaite suivre au cours de l'année dans le cadre de son parcours de formation.</p> <p>Cette autorisation est intégrée au contrat pédagogique signé par l'étudiant.</p> <p>Il est également possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique et que le règlement d'études le prévoie.</p>
<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>	
<b>Compétences numériques</b>	Il est préconisé de faire passer l'examen PIX aux étudiants.

*Thierry KLEIN : Qu'est-ce que PIX ?*

*David DECHENAUD : Il s'agit de l'équivalent de l'ancien C2i : une certification de compétences informatiques et numériques. L'UGA est un centre certificateur PIX.*

*Hugo PREVOST : Je salue le travail de concertation qui a été fait. Un certain nombre de règles avaient été enlevées du cadrage national lors de la mise en place de la loi ORE, alors qu'elles favorisaient la réussite étudiante. Elles sont ici conservées, ce qui montre que l'UGA est attentive à la réussite des étudiants et à leurs droits. Nous voterons donc en faveur du cadrage Licence proposé.*

# Cadrage RDE

## Licence professionnelle (1/3)

Règles relatives aux MCCC de licence professionnelles UFR sans CSPM

Règles proposées lors du groupe de travail sur la cohérence globale des RDE et MCCC

THEME	REGLES UGA
ORGANISATION GENERALE	
STRUCTURATION DE LA FORMATION	
<b>Crédits et coefficients</b>	Si un même enseignement n'a pas la même valeur en crédits, être en mesure de l'expliquer par la charge de travail de l'étudiant
<b>Formations hybrides</b>	Les composantes ont la possibilité de mettre en place des dispositifs présentiels, distantiels, hybrides.

# Cadrage RDE

## Licence professionnelle (2/3)

THEME	REGLES UGA
<b>MODALITES D'EVALUATION</b>	
<b>Session de rattrapage</b>	<p>Il est préconisé d'organiser une session de rattrapage pour les licences professionnelles.</p> <p>Les étudiants, qui ont échoué à la session initiale peuvent repasser des épreuves de rattrapage dans les UE pour lesquelles ils n'ont pas obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 :</p> <p>Quelle que soit la note de session de rattrapage, elle remplace celle de la session initiale.</p>
<b>REGLES DE VALIDATION : ACQUISITION / CAPITALISATION / COMPENSATION</b>	
<b>Capitalisation</b>	<p>Reprise du cadrage national pour ce qui concerne la capitalisation des UE. auquel s'ajoute la disposition suivante : un bloc de connaissances et de compétences doit avoir la même durée de validité, quelle que soit la formation dans laquelle il est intégré.</p>
<b>Compensation</b>	<p>Reprise du cadrage national (compensation au sein des UE et des BCC) auquel s'ajoute la disposition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- lorsque les licences professionnelles sont semestrialisées : application de la règle de compensation annuelle entre semestre.</li></ul>

# Cadrage RDE

## Licence professionnelle (3/3)

THEME	REGLES UGA
<b>REDOUBLEMENT</b>	
<b>Redoublement</b>	Le redoublement n'est pas de droit. Les éléments capitalisables porteurs de crédits sont définitivement acquis et donc pris en compte pour le redoublement. Ils ne peuvent pas être repassés.
<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>	
<b>Compétences numériques</b>	Il est préconisé de faire passer l'examen PIX aux étudiants.

# Cadrage RDE Master (1/6)

Règles relatives aux MCCC de master UFR sans CSPM

Règles proposées lors du groupe de travail sur la cohérence globale des RDE et MCCC

THEME	REGLES UGA
<b>STRUCTURATION DE LA FORMATION</b>	
<b>Crédits et coefficients</b>	Si un même enseignement n'a pas la même valeur en crédits, être en mesure de l'expliquer par la charge de travail de l'étudiant
<b>Formations hybrides</b>	Les composantes ont la possibilité de mettre en place des dispositifs présentiels, distantiels, hybrides.

# Cadrage RDE Master (2/6)

THEME	REGLES UGA
-------	------------

## MODALITES D'EVALUATION

Modalités d'évaluation initiale	<p>Il est préconisé d'introduire une certaine part de contrôle continu sur chaque semestre de master.</p> <p>Il est possible de prévoir une règle de calcul, appelée « règle du max », qui stipule le remplacement de tout ou partie des notes de CC par la note d'ET si cette dernière est supérieure à la moyenne pondérée des différentes notes de l'UE. Cette règle peut s'appliquer en session 1 comme en session 2.</p> <p>En ce qui concerne les UE pour lesquelles le règlement des études prévoit le report de la note de CC en session 2, et pour ne pas pénaliser un étudiant qui aurait échoué au contrôle continu (CC), il est conseillé aux équipes pédagogiques d'envisager de modifier le calcul de la note à l'UE en faveur de la note de l'examen terminal (ET). Ceci peut se faire de deux manières différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- augmentation du poids de l'ET par rapport à la note de CC (modification des coefficients) ;</li> <li>- remplacement de la note de CC par la note d'ET si cette dernière est supérieure à la moyenne pondérée des différentes notes de l'UE (règle du « max »).</li> </ul>
Session de rattrapage	<p>Une session de rattrapage est prévue en master.</p> <p>Quelle que soit la note de session 2, elle remplace la note de session 1.</p>

Modification par rapport au document  
déposé sur Alfresco

Droit à la seconde chance

L'application du droit à la seconde chance est prévue en master.  
Quelle que soit la note de session 2, elle remplace la note de session 1.

# Cadrage RDE Master (3/6)

THEME	REGLES UGA
REGLES DE VALIDATION : ACQUISITION / CAPITALISATION / COMPENSATION	
Acquisition	Le master est obtenu lorsque l'étudiant a validé indépendamment le M1 et le M2 (règle figurant sur le RDE uniquement).
Calcul du diplôme	- soit sur la dernière année du cycle, - soit sur le cycle complet
Capitalisation	Reprise du cadrage national licence (les UE et les crédits correspondants sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne). Les EC crédités sont capitalisables. A cela s'ajoute la disposition suivante : un bloc de connaissances et de compétences doit avoir la même durée de validité, quelle que soit la formation dans laquelle il est intégré.

# Cadrage RDE Master (4/6)

THEME	REGLES UGA
<b>Compensation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Il est préconisé de rendre non-compensables les semestres S1, S2 et S3-S4.</li><li>- Il est préconisé de ne pas compenser les UE stage (stage + mémoire de stage) et / ou mémoire de recherche.</li><li>- Il est préconisé de rendre non-compensables les UE ayant une place prépondérante dans les formations de master.</li></ul>
<b>Note seuil</b>	Il est préconisé de fixer un seuil de compensation à 7/20 aux UE, EC et matières, selon l'appréciation des responsables de mention.

# Cadrage RDE Master (5/6)

---

THEME	REGLES UGA
Renonciation à la compensation	<p>Il est <b>possible</b> pour l'étudiant de renoncer à la compensation à l'intérieur d'un semestre pour lui permettre d'améliorer ses résultats, en se représentant aux UE non acquises (note &lt; 10/20). La renonciation à la compensation semestrielle entraîne la renonciation à l'obtention du diplôme en 1ère session.</p>

# Cadrage RDE Master (6/6)

THEME	REGLES UGA
<b>PROFESSIONNALISATION</b>	
<b>Stage</b>	<del>Au moins 2 mois de stage dans le parcours universitaire de master.</del>
	Veiller à la cohérence entre la durée du stage, son poids dans la formation, et les crédits affectés
<b>COMPETENCES TRANSVERSALES</b>	
<b>Compétences numériques</b>	Il est préconisé de faire passer l'examen PIX aux étudiants.

Modification par rapport au document  
déposé sur Alfresco

*Thierry KLEIN : Les collègues de la mention de Physique s'inquiètent de la manière dont l'évaluation des compétences devra être faite. Est-ce bien la CSPM qui va définir cela dans son cadrage ?*

*David DECHENAUD : Tout à fait. Les statuts de l'UGA opèrent un transfert de compétence du vote des RDE et MCC de la CFVU vers les conseils des CSPM. Un certain nombre de règles sont très importantes à l'échelle de l'établissement et il serait incohérent que tout le monde ne les respecte pas. La CFVU évalue la cohérence, mais le fait qu'elle pointe une incohérence n'empêchera pas l'entrée en vigueur du RDE. C'est pourquoi il est important que nous définissions aujourd'hui les règles primordiales permettant d'assurer cette cohérence.*

*Jean BRETON : Quand aura-t-on le canevas des nouveaux RDE ?*

*David DECHENAUD : Je travaille avec les CSPM dans la perspective d'établir des RDE qui soient au plus proche de l'ancien cadrage UGA, d'une part car il s'agit de notre mode de travail commun depuis des années, et d'autre part parce qu'il ne paraît pas souhaitable de s'engager dans une modification significative des règles de cadrage dans le contexte de constitution des CSPM.*

*Jean BRETON : La colonne sur les compétences va néanmoins apporter une assez grande différence par rapport aux versions précédentes.*

*David DECHENAUD : Dans le contexte que nous traversons, c'est-à-dire le travail dégradé et la nouvelle offre de formation, nous avons indiqué aux équipes pédagogiques qu'elles pouvaient faire remonter des RDE et MCC non écrits en compétences. A l'automne, nous accompagnerons les composantes qui n'ont pas été en mesure de procéder à l'écriture en compétences afin qu'elles puissent indiquer la ou les compétences correspondantes pour chaque UE et les communiquer aux étudiants. Apogée ne permet pas de tenir compte de l'écriture en compétences,*

*nous attendons donc le prochain outil : Pégase.*

*Hugo PREVOST : On note une nette différence des droits des étudiants en licence et en master. Le manque de compensation entre les semestres peut être questionné, tout comme la note seuil : pourquoi ne pas laisser à tout le monde la chance d'aller en rattrapage ? Si aucun changement n'est fait, nous nous abstiendrons pour le vote des RDE de master.*

*David DECHENAUD : Nous pourrions séparer les votes si vous le souhaitez. Je pense que ce changement pour la compensation est à obtenir auprès des CSPM. Aujourd'hui, cette compensation en master est très peu répandue, il me semblerait donc excessif d'annoncer que les RDE seraient incohérents si la compensation n'était pas appliquée dans tous les masters.*

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Pourrait-on conserver la mention prévoyant une durée de 2 mois pour le stage de master sous forme de préconisation ou d'incitation ?*

*David DECHENAUD : Tout master doit contenir une initiation à la recherche et une expérience préprofessionnelle. La question est celle de la durée. Pour certains masters, il ne serait pas possible de trouver un stage long. Pour d'autres, un temps très important est consacré à la recherche et au mémoire : ajouter un stage long ne serait pas bénéfique pour l'étudiant.*

*Laurence VIANES : Il s'agit de disciplines (notamment Lettres et Sciences humaines) pour lesquelles le stage est en général indépendant du mémoire ; il est alors allégé pour pouvoir se dérouler dans diverses institutions. En allonger la durée reviendrait à mettre en concurrence le stage et le mémoire de recherche, et serait contradictoire avec l'objectif des étudiants (ex : préparation à l'agrégation). Faire un stage plus long n'est pas un idéal pour ces formations.*

## - Délibérations -

### ***Cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances : retour sur les propositions du groupe de travail et approbation du contenu du contrôle de cohérence ainsi que des dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM***

Il est décidé de procéder aux modifications suivantes :

- Licence : afin de tenir compte de l'existence de doubles licences et de licences pluridisciplinaires, préciser que la règle de la compensation entre semestres consécutifs et entre UE au sein d'un semestre est une possibilité et non une obligation
- Master : remplacer la mention « session de rattrapage » par la mention « application du droit à la seconde chance » ; supprimer la règle « au moins 2 mois de stage dans le parcours universitaire de master. »

Le contenu du contrôle de cohérence des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Licence et Licence professionnelle ainsi que les dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	20
Membres représentés	7
Nombre de votants	27
Voix favorables	27
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et

représentés, le contenu du contrôle de cohérence des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Licence et Licence professionnelle ainsi que les dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM.

Le contenu du contrôle de cohérence des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Master ainsi que les dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	20
Membres représentés	7
Nombre de votants	27
Voix favorables	19
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	8

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le contenu du contrôle de cohérence des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Master ainsi que les dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 21 janvier et 11 février 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation du calendrier pédagogique 2021-2022**
- 5. Cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances : retour sur les propositions du groupe de travail et approbation du contenu du contrôle de cohérence ainsi que des dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM**
- 6. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés**  
*→ Présenté par David DECHENAUD*
- 7. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire**
- 8. Désignation de 3 élus étudiants pour siéger au Conseil des sports du SUAPS (1 siège de titulaire et 2 sièges de suppléants)**
- 9. Questions diverses**

# Désignation pour la Commission d'attribution des marchés

Désignation d'un·e élu·e de la CFVU (collège A, B, C ou D) pour le **siège vacant**

Elu désigné lors de la CFVU du 14/05/20	Candidats
Alexis FAYOLLE (ne siège plus à la CFVU)	Séverin CONSTANT-MARMILLON

## - Délibérations -

### *Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés*

La candidature de Séverin CONSTANT-MARMILLON pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	7
Nombre de votants	26
Voix favorables	25
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation de Séverin CONSTANT-MARMILLON en tant que membre de la Commission d'attribution des Marchés .

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 21 janvier et 11 février 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation du calendrier pédagogique 2021-2022**
- 5. Cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances : retour sur les propositions du groupe de travail et approbation du contenu du contrôle de cohérence ainsi que des dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM**
- 6. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés**
- 7. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire**  
*→ Présenté par David DECHENAUD*
- 8. Désignation de 3 élus étudiants pour siéger au Conseil des sports du SUAPS (1 siège de titulaire et 2 sièges de suppléants)**
- 9. Questions diverses**

# Désignation pour le Conseil du Service des langues

Désignation d'un·e élu·e étudiant·e de la CFVU pour le **siège de titulaire vacant**

Elus étudiants désignés lors de la CFVU du 19/11/20		Candidats
Siège de titulaire	Siège de suppléant	
Emmy MARC	Hugo PREVOST	
Alexis FAYOLLE (ne siège plus à la CFVU)	Yasmine TOUHAMI	Lucie LEMPEREUR

## - Délibérations -

### *Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire*

La candidature de Lucie LEMPEREUR pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	7
Nombre de votants	26
Voix favorables	25
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation de Lucie LEMPEREUR en tant que membre titulaire du Conseil du Service des Langues .

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 21 janvier et 11 février 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation du calendrier pédagogique 2021-2022**
- 5. Cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances : retour sur les propositions du groupe de travail et approbation du contenu du contrôle de cohérence ainsi que des dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM**
- 6. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés**
- 7. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire**
- 8. Désignation de 3 élus étudiants pour siéger au Conseil des sports du SUAPS (1 siège de titulaire et 2 sièges de suppléants)**  
*→ Présenté par David DECHENAUD*
- 9. Questions diverses**

# Désignation pour le Conseil des sports du SUAPS

Désignation d'1 élu·e étudiant·e de la CFVU pour le **siège de titulaire vacant**

Désignation de 2 élu·es étudiant·es de la CFVU pour les **sièges de suppléants vacants**

Elus étudiants désignés lors de la CFVU du 20/02/20		Candidats
Siège de titulaire	Siège de suppléant	
Mathis MORIN	Emmy MARC	
Marie FERNANDEZ (ne siège plus à la CFVU)	Benjamin PELLIEUX ABRAM	Thibault RUCHON
Gregor DAVID	Elise PAUCOD (ne siège plus à la CFVU)	
Martin COSTE-CLEMENT	Alexis FAYOLLE (ne siège plus à la CFVU)	Yasmine TOUHAMI

## - Délibérations -

### *Désignation de 3 élus étudiants pour siéger au Conseil des sports du SUAPS (1 siège de titulaire et 2 sièges de suppléants)*

Les candidatures pour siéger au Conseil des sports du SUAPS sont soumises au vote : Thibault RUCHON pour le siège de titulaire ; Yasmine TOUHAMI pour le siège de suppléante avec pour titulaire Martin COSTE-CLEMENT.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Voix favorables	25
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les désignations de Thibault RUCHON en tant que membre titulaire du Conseil des sports du SUAPS, et de Yasmine TOUHAMI en tant que membre suppléante ayant pour titulaire Martin COSTE-CLEMENT.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 21 janvier et 11 février 2021**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation du calendrier pédagogique 2021-2022**
- 5. Cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances : retour sur les propositions du groupe de travail et approbation du contenu du contrôle de cohérence ainsi que des dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM**
- 6. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés**
- 7. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des Langues en tant que titulaire**
- 8. Désignation de 3 élus étudiants pour siéger au Conseil des sports du SUAPS (1 siège de titulaire et 2 sièges de suppléants)**
- 9. Questions diverses**

Le Vice-président Formation et Vie étudiante indique que la CGT souhaite avoir des précisions concernant la baisse du nombre d'heures pour les composantes dans le cadre des nouvelles maquettes :

- avoir confirmation des consignes de baisse de 6 à 8 % ;
- savoir si ces consignes sont les mêmes pour toutes les composantes et, si ce n'est pas le cas, connaître les critères qui déterminent le taux ;
- connaître l'année de référence.

Le Vice-président indique que la cible de réduction d'heures a été notifiée à chaque composante à la suite des dialogues qui ont eu lieu de l'automne à la fin de l'année 2020. La cible est différente selon les composantes ; les critères appliqués sont le taux de couverture (nombre d'heures rapporté au potentiel d'enseignement) et le nombre d'heures rapporté au nombre d'étudiants de la composante. Cette question a été discutée avec les administrateurs de l'UGA ; le Président reste à la disposition des organisations syndicales pour avoir un échange à ce sujet.

La CGT rappelle que le Président a indiqué qu'une baisse du nombre d'heures n'impliquait pas forcément une baisse de la qualité des formations, et demande si :

- cela correspond à la position officielle de la Présidence ;
- le souci de ne pas voir baisser la qualité des formations est une condition pour l'application de ces baisses.

Le Vice-président indique qu'il est possible pour les composantes de baisser le volume horaire de leur carte de formation sans dégrader la qualité de leur offre de formation. Partant du constat que cette offre avait augmenté au cours de la précédente accréditation – souvent de manière significative, il est demandé de veiller à baisser le nombre d'heures sans dégrader qualitativement la carte de formation, à volume d'étudiants constant. Si le nombre d'étudiants est en augmentation, la cible est revue. La baisse est calculée en fonction d'une moyenne de la carte de formation sur plusieurs années (3 ou 4 années).

La CGT demande s'il est légal et acceptable, d'un point de vue académique et pédagogique, de transformer des heures CM en heures TD à contenu équivalent pour exercer les baisses d'heures.

Le Vice-président répond que cela n'est pas possible, sauf si des activités de type TD ont été rémunérées en heures CM jusqu'ici. La dégradation du paiement d'un CM vers un TD n'est pas une solution acceptable, que ce soit pédagogiquement, académiquement, ou juridiquement, si le format de l'enseignement est inchangé.

Toujours pour exercer ces baisses d'heures, la CGT demande s'il serait possible d'avoir dans les cartes de formation des heures maquettes qui ne seraient pas payées, pas encadrées et sans contrôle d'assiduité.

Le Vice-président répond que toute heure qui est dans la maquette doit être payée à l'enseignant qui la réalise et sera comptabilisée. Il n'est pas question d'avoir des heures qu'on ne paiera pas, qui seront réalisées sans donner lieu à rémunération, car ce n'est évidemment pas la demande que formule l'université.

*Gwenaël DELAVAL : Je trouve étonnant d'affirmer qu'il est possible de baisser le volume horaire global de chaque composante de 6 à 8 % sans dégrader la qualité des formations. Je vous remercie pour les deux dernières réponses très claires et demande de faire passer ces informations aux composantes qui essaient de faire appliquer ces leviers d'action (la Faculté d'Économie notamment).*

*David DECHENAUD : Un certain nombre de mutualisations de formations sont possibles. Dans certaines composantes, il existe des formations ou des options avec un nombre d'étudiants extrêmement faible. Nous avons été amenés à examiner en CFVU le nombre de places vacantes en master. Nos cartes de formation ne sont pas toujours calibrées par rapport à nos ambitions et à notre attractivité. Nous avons indiqué aux composantes que si l'une d'entre elles était amenée à dégrader qualitati-*

*vement sa carte de formation pour atteindre la cible, il faudrait qu'elle soit accompagnée par la Présidence pour trouver une solution alternative. Nous pouvons rappeler aux composantes ces directions possibles.*

*Hugo PREVOST : Les UFR vont baisser la durée de chaque TD. Si certaines composantes effectuaient une baisse bien au-delà de ce qui est demandé, y aurait-il une réflexion de la CFVU et de la Présidence ? Pourrait-on leur enjoindre de ne pas procéder à une grande diminution qui dégraderait la qualité du diplôme ?*

*David DECHENAUD : Nous devons être vigilants quant au respect du processus démocratique dans lequel se construit une carte de formation et se décide l'ouverture ou la fermeture d'un cours ou d'une UE. Je ne me sens pas investi d'une mission consistant à recadrer un conseil de composante ou un directeur de composante pour lui indiquer que la manière dont il gère sa composante n'est pas adaptée. En revanche, il ne serait pas acceptable qu'une composante utilise l'exigence de baisse de 6 à 8 % pour réaliser une réduction de carte plus importante. Si une composante souhaite faire une réduction plus importante, elle doit l'assumer politiquement sans la confondre avec les exigences de la Présidence et des administrateurs.*

**La séance est levée à 19h10.**

# Annexes

- 1 – Relevés de décisions des 21 janvier et 11 février 2021
  - 2a – Création DU Créativité pour la formation
  - 2b – Enseignements
  - 2c – Annexe financière
- 3 – Calendrier pédagogique
- 4 – Cohérence globale des RDE/MCC et dispositions complémentaires (modifications votées comprises)
  - 5 – Commission d'attribution des marchés
  - 6 – Conseil du SDL
  - 7 – Conseil des sports du SUAPS